

## LIGNES DIRECTRICES

**L'étrive** est une fondation privée reconnue d'utilité publique. Un des organes majeurs de surveillance est le Conseil de Fondation (CF). Celui-ci représente, avec la direction, la Fondation envers l'extérieur. La direction est responsable de la gestion des biens, de l'exploitation des ateliers et des installations, de l'atteinte des budgets et des objectifs fixés par le CF et ceci dans le respect des personnes en situation de handicap.

**L'étrive** est un atelier socioprofessionnel protégé qui offre environ 30 places de travail adaptées à des personnes adultes, faiblement à moyennement handicapées, physiques et psychiques, au bénéfice d'une prestation de l'assurance invalidité.

Le niveau de handicap faible à moyen des personnes accueillies dans l'institution autorise L'étrive à accepter du travail de sous-traitance industrielle valorisant et stimulant à bonne valeur ajoutée, permettant occasionnellement de déboucher sur des cas de réinsertion professionnelle. Le concept d'exploitation ne prévoit pas de places exclusivement occupationnelles.

La responsabilité sociale de **L'étrive** s'exerce dans les domaines suivants :

- Offrir des places de travail adaptées à des adultes au bénéfice d'une prestation de l'assurance invalidité et rencontrant certaines difficultés d'adaptation sociale.
- Proposer des activités professionnelles favorisant le développement, l'autonomie et l'équilibre de chacun.
- Offrir un cadre de travail stimulant et valorisant menant à une solide identification.
- Mettre en valeur ses collaborateurs en situation de handicap par une offre de travail diversifiée.
- Permettre à des personnes en situation de handicap de réapprendre les notions de productivité, de ponctualité et de rythme hebdomadaire afin de les confronter à des responsabilités.
- Offrir un encadrement qualifié, faisant bénéficier chaque collaborateur du soutien dont il a spécifiquement besoin.
- Disposer de structures et d'une organisation conforme aux besoins des collaborateurs.
- Faire bénéficier les personnes en situation de handicap d'avantages sociaux supérieurs aux exigences du Code des Obligations.
- Prendre en compte, dans son ensemble, de la personnalité, des affinités et de la capacité de chaque collaborateur dans l'organisation du travail.
- Poursuivre une politique orientée vers la satisfaction de sa clientèle (personnes en situation de handicap, collaborateurs, services de placement et clients industriels).

**L'étrive** travaille principalement avec des partenaires commerciaux de la région bernoise, essentiellement dans le secteur horloger, commercial et de la microtechnique. Elle collabore également de manière étroite avec des services placeurs et autres offices de subventions.

**L'étrive** s'est spécialisée dans le domaine de la sous-traitance. Elle s'efforce à tout temps de satisfaire ses clients en fournissant un travail de qualité dans un délai confirmé. Dans ce dessein, elle a clairement défini son engagement vis-à-vis de la qualité. Cette déclaration a été portée à la connaissance de l'ensemble du personnel d'encadrement et des personnes en situation de handicap au moment de leur engagement.

Le Conseil de Fondation, les clients ont dûment été informés de la démarche.

**L'étrive** a la volonté d'accomplir sa mission sociale, économique et qualitative envers des clients en situation de handicap, des clients industriels, des services placeurs et de les améliorer en permanence. Pour atteindre cet objectif, l'institution a développé et entretient un système d'organisation interne (SCI). Il intègre les outils d'évaluation et de mesure d'écart par rapport aux objectifs fixés, lui permettant d'appliquer des actions correctives nécessaires.

L'ensemble des processus et procédures mis en place est devenu le système de management de l'institution auquel tous les employés se réfèrent. Il a un caractère obligatoire.

La satisfaction des clients et du personnel d'encadrement sont les valeurs fondamentales qui motivent les actions et les prestations, soit au niveau :

### **Du personnel d'encadrement**

**L'étrive** voue un soin particulier à la sélection de son personnel d'encadrement et attache une grande importance à des critères tels que motivation, autonomie dans le travail, formation de base et qualifications professionnelles, approche sociale des problèmes, conscience des besoins industriels et des aspects de productivité. Un bilan de collaboration annuel lui permet d'évaluer les besoins de formation.

### **Des prestations**

**L'étrive** offre des prestations aux collaborateurs en situation de handicap, aux partenaires commerciaux et aux services placeurs.

La Direction et le personnel d'encadrement dédient toutes leurs compétences et leur temps à développer un niveau de qualité des prestations. Ils se sont dotés de moyens adaptés et efficaces pour mesurer le degré de satisfaction et le cas échéant d'apporter des mesures correctives.

Une systématique de suivi des collaborateurs en situation de handicap est entretenue en vue de gérer leur développement personnel d'une manière individualisée.

### **Des moyens**

**L'étrive** met à disposition les moyens matériels appropriés à la réalisation des prestations. Leur utilisation est enseignée aux collaborateurs en situation de handicap. Les places de travail sont conçues de manière ergonomique de façon que le confort de travail soit garanti.

### **Des méthodes**

Malgré l'aspect de "productivité" inhérent à la nature du travail de sous-traitance, **L'étrive** tient compte des aptitudes de chaque collaborateur et ne reporte aucune pression de production sur ses épaules.

Des outillages spécifiques sont conçus pour faciliter la réalisation dans des conditions optimales.

### **Le milieu**

Les ateliers sont aménagés conformément aux directives de l'OFAS et des services spécialisés. La prévention des accidents et du feu ainsi que la sécurité au travail font partie intégrante de leur utilisation.